Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B346-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B346

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - PIG C.P.A.

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe Prospective et Aménagement
Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat
NP

07_1_13

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs - PIG CPA
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'attribuer des aides en faveur des propriétaires bailleurs d'un montant de 3 799 € en complément des aides de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la CPA.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'Etat qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de 380 logements par an dont :

- 80 logements propriétaires bailleurs,
- 250 logements propriétaires occupants,
- 80 logements en sortie d'insalubrité,
- 25 logements vacants remis sur le marché,
- 50 logements à loyers maîtrisés dont 30 logements à loyers intermédiaires et 20 à loyers conventionnés.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 3 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées dans un avenant annuel auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2006-A101 du 6 avril 2006, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements locatifs privés à loyer maîtrisé en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH s'est tenue le 9 juillet 2012 et a instruit le dossier suivant,

N° Dossier ANAH	Date Commission ANAH	Demandeur NOM Prénom	ADRESSE du demandeur	LI	LC	LCTS	ADRESSE IMMEUBLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT REEL des travaux	MONTANT SUBVENTIONNE	ENGAGEMENT ANAH	Part CPA	ENGAGEMENT CPA
01301145 9	09-juil-12	PALLET Marc	259 av jean pallet - 13880 Velaux	1			6 av roger chaudon - 13290 Les Milles	Réhabilitation globale d'une maison Dégradation moyenne	50 146 €	37 985 €	9 496 €	10%	3 799 €

L'aide de la CPA sera attribuée au propriétaire bailleur aux vues des attestations de versement de la participation de l'ANAH.

Le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 3 799€.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2006-A101 du Conseil communautaire du 6 avril 2006, relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – dispositif en faveur des propriétaires privés en complément des aides de l'ANAH ;
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2010-B254 du Bureau communautaire du 11 juin 2010 relative à la délégation des aides à la pierre et à la signature de la convention sur la période 2010-2015
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 27 septembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢**APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 3 799 €, au propriétaire bailleur concerné mentionné dans le tableau ci-dessus ;

➢**AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

➢**DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

2012_B346

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - PIG C.P.A.

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 OCT. 2012